



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2020 - 18		
Avis direct (expert délégué) Date : 01/04/2020	Objet : Capture et relâcher de spécimens d'amphibiens protégés dans un cadre pédagogique universitaire à Erstein (67) - IPHC/Université de Strasbourg	Avis : favorable

Contexte

L'Université de Strasbourg, 23 rue Becquerel, 67087 Strasbourg a déposé une demande de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées portant sur des opérations capture et de relâcher de spécimens d'espèces animales protégées dans le cadre d'un projet de découverte.

Les espèces animales concernées sont :

- Triton palmé (*Triturus helveticus*) ;
- Triton ponctué (*Triturus vulgaris*) ;
- Triton alpestre (*Triturus alpestris*) ;
- Grenouille de Lessona (*Rana lessonae*) ;
- Grenouille verte (*Rana esculenta*) ;
- Grenouille rieuse (*Rana ridibunda*) ;
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*).

La demande déposée concerne l'obtention d'une dérogation pour les opérations annuelles de capture et de relâcher pour la période du 15 avril au 27 avril à partir de 2020 jusqu'en 2024 inclus sur la commune de Erstein (réserve naturelle d'Erstein).

La demande est accompagnée d'un document cerfa n° 13616*01.

Mise en œuvre des opérations et quantités demandées :

- Procédure de capture envisagée : épuisette ;
- Le temps de capture des spécimens : 45 mn. Les spécimens sont placés dans un seau avec de l'eau ;
- Les mesures à mettre en œuvre lié au protocole d'hygiène : Une seule mare est visitée lors de cette sortie. Il est demandé aux étudiants de laver leurs bottes à grande eau à la fin de la sortie.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des spécimens des espèces nommées ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de ces espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- 1 dossier de demande de dérogation
- 1 document cerfa 13616*01.

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces

Il est des plus importants de faire découvrir des sites protégés et une faune en raréfaction pour mieux sensibiliser les gestionnaires de demain. Il est donc évident que ces actions positives d'éducation à l'environnement ne peuvent être que soutenues.

Avis du CSRPN

Avis favorable

Laurent Godé
Expert délégué, président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

